

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Didier **MARCHAND**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marie-Laure **BRUNAUD**, Laurent **BOUVET**, Joseph **BURDIN**, Marie-Antoinette **CANU**, Stéphanie **CATTOEN**, Jean-Claude **ESNAULT**, Marc **FAYET**, Claire **FLORET**, Stéphane **GARCIA**, Catherine **GASTOU**, Jean-Marie **GAUDELET**, Alain **GHILONI**, Sandrine **JACQUES**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Philippe **LIMOUSIN**, Joël **MARTINEZ**, Éric **PIHET**, Denis **REPÉRANT**, Nicolas **ROUGEON**, Pascal **SERGENT**, Nathalie **THIMEL BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Marc **TILLY**, Yannick **TIREL**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Sylvain **DUPLOYER** ; Éric **JACOTÉ** ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général ; Jean-Michel **RICHEFORT** ; Ludovic **SYLVESTRE**.

Invités présents :

Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Jean **PONARD**, Jacky **TARENNE**, Jean-Claude **LECLERC**, Philibert **MOUEZA**.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Personnel fédéral excusé :

Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 18 JUILLET 2020	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU EXÉCUTIF ET PLAN DE RELANCE	6
V.	INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DU DIRECTEUR DU PÔLE MÉDICAL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE NATIONALE DE CYCLISME.....	8
VI.	SITUATION BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2020	10
VII.	CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE 2021.....	10
VIII.	QUESTIONS DIVERSES À L'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL	14
IX.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021.....	18
X.	COMMISSIONS SPORTIVES.....	18
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	26

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président donne lecture d'une déclaration :

« Bonjour à toutes et à tous,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs du Bureau Exécutif,

Mesdames et Messieurs les salariés de la Fédération,

Mes chers collègues du Conseil Fédéral,

Je sais que certains d'entre vous, et j'en fais partie bien que j'en ai décidé autrement, vous auriez aimé faire ce Conseil Fédéral en présentiel. Après une analyse des risques dus à notre déplacement — nous venons tous de régions différentes — et des conditions sanitaires à mettre en place, il m'a semblé (en accord avec Yannick POUHEY) important de garder cette possibilité de visioconférence, cette fois encore, en espérant que tout cela s'arrange pour la prochaine réunion.

Il est très agréable de commencer ce Conseil Fédéral par le satisfecit des résultats des Championnats du monde Route à Imola et de VTT à Leogang, où enfin les étoiles se sont alignées pour exploser en arc-en-ciel historique pour notre Fédération. Cela fait du bien au moral, en particulier lorsque nous lisons des commentaires désobligeants, voire mensongers, de certaines personnes qui oublient que nous sommes des bénévoles au service du cyclisme, et que nous agissons sans arrière-pensées égocentriques, mais bien pour apporter notre pierre à l'édifice à un sport qui est avant tout notre passion.

Je terminerais par une satisfaction supplémentaire avec la nomination des Lauréats du sport et du management de la Piste BMX de Sarriens et de notre collègue Stéphane GARCIA. Cette nomination doit nous faire réfléchir sur les opportunités que cela peut nous apporter d'un point de reconnaissance, et d'impact sur notre société ».

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 18 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Fédéral du 18 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Michel CALLOT remercie le Président de cette introduction au Conseil Fédéral.

Il reconnaît que la tenue du Conseil en visioconférence n'est pas des plus simples. Pour autant l'actualité et les annonces du Président Macron de mercredi 14 octobre sur l'instauration d'un couvre-feu dans plusieurs régions de France démontrent que la décision du Président d'opter pour un Conseil Fédéral à distance était la bonne et la plus sage.

La Fédération reste extrêmement mobilisée au travers de son Siège pour suivre de près les conséquences des mesures annoncées, notamment en ce qui concerne les décisions préfectorales dans certaines régions.

Il cède la parole à Yannick POUHEY pour les informations relatives aux statistiques des licences.

Yannick POUHEY annonce qu'au 30 septembre 2020, la FFC affiche un total de 103 890 licences, dont 11 265 licences Femmes, soit 10,84 % des effectifs. Il précise que seules les licences annuelles sont présentes dans le document présenté. À l'inverse des années précédentes, les licences Accueil n'apparaissent plus dans le tableau. Par ailleurs, dans ce même document, Mayotte affiche zéro licence. Cette donnée est liée au confinement et au fait que les licences papier n'ont pas été enregistrées — aucune prise de licence dématérialisée n'a été effectuée à ce jour. La régularisation se fera dans les jours qui viennent avec l'intégration de toutes les licences papier dans les statistiques.

Tous les Comités régionaux subissent une perte du nombre de leurs licenciés, excepté celui de Tahiti qui bénéficie des interventions concernant le BMX. Quant aux Comités régionaux des Hauts-de-France et de Guyane, ils connaissent des difficultés plus importantes.

S'agissant des disciplines, la baisse des licenciés se traduit comme suit :

- le cyclisme traditionnel, -10,72 %, dont la plus forte baisse concerne la Route, avec -11,13 %, alors que la Piste et le Cyclo-cross progressent très légèrement ;
- le VTT, -6,47 % ;
- le BMX, -1,14 % ;
- les autres disciplines, -8,36 %.

Ces informations laissent apparaître que les clubs ayant des salariés ont été plus réactifs quant à la prise de licences.

Pour ce qui est des catégories de licences, si le cyclisme professionnel se maintient (+5,98 %), les autres catégories sont en baisse : -7,94 % pour la compétition, -4,5 % pour l'apprentissage et le bien-être, -10,64 % pour les loisirs et performance, et -12,66 % pour les staffs.

À noter que depuis la rentrée, les prises de licences chez les jeunes sont assez nombreuses et permettent d'espérer un rebond pour la saison 2021, à condition que la crise sanitaire soit contenue.

Michel CALLOT relate les très bons résultats sportifs de la Fédération, en dépit d'une année particulièrement courte et bousculée. Il évoque l'obtention du titre de Champion du monde sur Route par Julian ALAPHILIPPE, fruit d'un immense travail d'équipe, laquelle est particulièrement soudée, et d'un état d'esprit extrêmement positif impulsé par Thomas VOECKLER.

Le VTT français a aussi connu un triomphe avec les victoires de Pauline FERRAND PRÉVOT, Jordan SARROU et Loana LECOMTE. À noter également les victoires d'Arnaud DEMARE sur le Giro, et celle d'Evita MUZIC sur la dernière étape du Tour d'Italie Féminin. Cette très bonne dynamique se traduit dans les statistiques, puisque

la FFC est la première fédération des sports d'été en nombre de médailles obtenues lors des Championnats du monde sur des disciplines inscrites au programme olympique. Un grand merci aux athlètes pour ces nombreuses satisfactions.

S'agissant des événements, le Comité directeur de l'UCI a attribué les Championnats du monde 2025 de Cyclo-cross à la FFC sur le site de Liévin.

Par ailleurs, Michel CALLOT félicite très chaleureusement toutes les personnes ayant concouru à la tenue des événements, tant nationaux que locaux, durant l'année 2020, nonobstant un contexte très difficile lié à l'épidémie de Covid-19. Il remercie également les organisateurs du Tour de France pour leur ténacité à reporter et à maintenir ce grand événement, malgré les conditions restrictives et les consignes très rigoureuses inhérentes à la crise sanitaire.

Enfin, bien que l'Italie ait remporté l'organisation des Championnats du monde 2020 sur Route, il rend hommage aux personnes, parmi lesquelles figurent Gilles DA COSTA et Gilles ZOPPI, qui ont porté avec beaucoup de conviction la candidature de la France.

Il poursuit avec le Conseil d'administration du COJO, lequel a validé l'implantation de l'épreuve olympique de VTT sur la colline d'Élancourt, ce qui représente une belle récompense pour les équipes qui ont fourni un travail considérable sur ce dossier.

Pour ce qui est du CNOSF, ce dernier a présenté un plan de relance afin de venir en aide au mouvement sportif, lequel est extrêmement inquiet en raison d'une rentrée pour le moins compliquée et d'une baisse considérable des prises de licences.

D'autre part, le Conseil d'administration du CNOSF a voté une augmentation du budget de l'Agence Nationale du Sport (ANS) de l'ordre de 95 millions d'euros. Cette décision permettra très probablement aux Comités régionaux, aux clubs et à la Fédération de bénéficier d'une aide financière complémentaire qui sera la bienvenue au regard d'une situation économique pour le moins incertaine.

En qui concerne l'activité ministérielle, le dossier du Savoir Rouler à Vélo (SRAV) a été fortement promu par Christian PRUDHOMME à la faveur d'une rencontre avec les Ministres Jean-Michel BLANQUER et Roxana MARACINEANU. Cette rencontre a abouti à l'organisation d'une trentaine d'opérations lors du Tour de France, financées par l'ANS. Deux visites ministérielles ont eu lieu, la première dans une école parisienne avec les deux Ministres, tandis que la seconde s'est tenue à Bourg-en-Bresse, avec Roxana MARACINEANU, laquelle a affiché une forte volonté de développer ce sujet. À l'issue de ces opérations, la Ministre déléguée chargée des Sports a invité la FFC et la Fédération Française de Voile à participer à une réunion qui s'est tenue le 5 septembre, avec le Premier Ministre afin d'évoquer le plan de relance relatif au sport. Le Premier Ministre, suite à l'intervention de la FFC dans cette rencontre a acté d'une enveloppe de 10 Millions d'Euros au SRAV dans le plan de relance. Il est précisé que le SRAV représente une opportunité unique pour les clubs d'être en interaction avec le milieu scolaire.

À signaler également la signature le 23 septembre, en présence de Jean-Michel RICHEFORT, d'une convention-cadre visant à renforcer le vélo en milieu scolaire, entre la FFC, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

Mentionnant la remise des 7^e Trophées Sport & Management sous le patronage de Richard FERRAND (Président de l'Assemblée Nationale), Michel CALLOT félicite Stéphane GARCIA qui a reçu le Trophée Acteurs du sport management pour son projet BMX. Ce prix honore le cyclisme.

Il relate ensuite la campagne de dénigrement dont la Fédération fait l'objet, au travers d'informations mensongères, voire manipulées. En sa qualité de Président de la FFC, il refuse que l'institution soit attaquée de cette façon. Par conséquent, il a été décidé d'entreprendre une campagne de communication objective afin de rétablir la vérité, notamment sur les actions et les résultats sportifs avérés de la Fédération. Le système associatif est dans son ensemble particulièrement fragilisé par cette année de crise, et il importe de réagir face à la circulation de ces informations totalement fausses. Les élus ainsi que les Comités régionaux pourront s'emparer des éléments communiqués par la FFC pour les relayer. Le travail considérable effectué par l'ensemble des acteurs de la Fédération ne peut être réduit à néant par de fausses informations. Cette situation ne peut être tolérée.

Yannick POUHEY intervient sur la question de la tenue du prochain Conseil Fédéral. Malgré l'épidémie de Covid-19 qui perdure, il fait part de la possibilité de l'organiser en présentiel dans un lieu permettant le respect des consignes sanitaires afin que le lien entre les élus puisse être maintenu.

Le Président abonde dans ce sens et ajoute que les réunions en distanciel suscitent des frustrations. Néanmoins, une véritable réflexion doit être menée quant à la possibilité d'organiser de nouveau un Conseil Fédéral en présentiel, notamment en ce qui concerne l'après-réunion.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU EXÉCUTIF ET PLAN DE RELANCE

Michel CALLOT aborde le plan de relance mis en place par la FFC dans le but de maintenir son activité, et de la redévelopper. Parmi les différentes mesures proposées dans ce plan figure celle accordant une réduction de 10 euros sur le renouvellement des licences des mineurs, ainsi que celle visant à intéresser les clubs qui parviendront à augmenter le nombre de leurs jeunes licenciés. Au surplus, le plan de relance met aussi l'accent sur l'activité en augmentant les moyens destinés aux Comités régionaux. Il est primordial de relayer très largement les informations contenues dans ce plan auprès des clubs et des Comités régionaux.

Il cède la parole à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS pour la partie RH.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS énonce les différentes mesures prises durant la crise sanitaire et qui sont mentionnées dans le rapport RH :

- la mise en place du chômage partiel ;
- l'instauration du télétravail — deux jours par semaine —, mesure qui sera prolongée au-delà du 31 octobre 2020 ;
- le port du masque systématique dans les bureaux ;

- l'établissement de jauges dans les salles de réunions et dans l'espace de restauration. À noter que dans ce dernier, le retrait du masque est limité à 15 minutes maximum ;
- la mise en place de quatre référents Covid — un référent pour les élus, un pour les RH, un pour tous les salariés et un autre pour les cadres d'État.

Il est spécifié que tout au long de la crise, le dialogue social a été très présent et les relations ont été particulièrement étroites avec le CSE, lequel a validé toutes les mesures proposées par la Direction.

Le rapport RH rappelle également le protocole à suivre en cas de symptômes ou de test positif au Covid-19, la définition d'un cas contact, ainsi que toutes les mesures organisationnelles et managériales – élargissement des plages horaires, limitation des pauses et les déplacements, etc. Sont également mentionnés dans ledit rapport les départs de salariés, les recrutements et le suivi des formations.

Fabien RAFFOUX évoque la partie numérique, et annonce qu'un travail est actuellement en cours concernant l'axe de communication du site Internet, afin de répondre au mieux à la demande et aux besoins.

S'agissant de Cicle-Web, les procédures et les règles n'ont absolument pas changé depuis sa mise en place en 2018. La gestion par les Comités régionaux est donc identique. Seule la prise de licence a été modifiée.

Parmi les principales actions menées depuis le début de l'année figure la mise en place de la carte encadrant, laquelle sera dorénavant liée à la personne et non au diplôme. À noter également la dématérialisation de la carte à la journée et la possibilité pour les clubs de saisir directement les pass Accueil sans passer par les Comités régionaux. Quant aux licences Accueil Jeunes, le processus de dématérialisation est terminé. Aujourd'hui, il permet lui aussi une saisie directe par les clubs.

Concernant la procédure de prise de licence, elle a été facilitée et allégée : plus aucun papier n'est nécessaire dans la mesure où le système prend tout en charge, y compris les additifs et la signature électronique.

Quant à l'affiliation des clubs, la dématérialisation est totalement instaurée, et là aussi, plus aucun support papier n'est nécessaire.

Enfin, pour ce qui est du contrat Office 365, lequel a été renouvelé par la Fédération en juillet 2020, le supplément licence mis en place pour permettre le télétravail et la tenue de visioconférence peut être reconduit pour les régions qui le souhaitent, mais le tarif sera plus élevé que celui initialement proposé dans le cadre du partenariat avec le CNOSF. Les 50 % de réduction seront de nouveau appliqués lors du renouvellement du contrat, soit en juillet 2021.

Pour rappel, pour tout problème informatique, l'adresse email est la suivante : support@ffc.fr

Denis REPÉRANT demande si la question des sportifs de haut niveau soumis au SMR a été réglée par rapport à la prise de licence dématérialisée.

Fabien RAFFOUX répond par l'affirmative. Toutes les données ont été intégrées dans le système. Néanmoins, le SMR devra être fourni sur support papier, car il n'est pas géré par le processus de dématérialisation.

Denis REPÉRANT signale le problème concernant les coureurs Route inscrits sur une épreuve, et qui ne peuvent être inscrits en tant que remplaçant sur une autre épreuve à la même date.

Fabien RAFFOUX indique que ce point a été abordé lors du Bureau Exécutif de la veille et qu'une réflexion sera menée afin de débloquent cette situation au travers d'une modification du système, lequel est formaté pour appliquer les règles fédérales.

Michel CALLOT confirme que ce point a bien été pris en compte par le BE.

V. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DU DIRECTEUR DU PÔLE MÉDICAL FÉDÉRAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

Intervention du Directeur Technique National

Christophe MANIN rapporte que l'activité de la DTN a été très intense ces dernières semaines. Il énonce les différentes compétitions qui ont eu lieu :

- les Championnats du monde sur Route à Imola en Italie durant lesquels seuls les Élites ont concouru. Rémy CAVAGNA est arrivé en 7^e position dans l'épreuve du contre-la-monde et Benjamin THOMAS est arrivé 22^e. Chez les filles, Audrey CORDON-RAGOT décroche la 11^e place et Juliette LABOUS la 17^e. S'agissant de la course en ligne, Julian ALAPHILIPPE a remporté le titre à la faveur d'une équipe particulièrement performante et unie. Un grand merci à Thomas WOEKLER qui a su insuffler un esprit conquérant à cette équipe de France, et un grand merci également au staff de la DTN pour son travail. Si les résultats féminins sont encore modestes, les prémices d'une progression certaines sont là ;
- les Championnats sur Route à Plouay lors desquels la France a décroché trois médailles d'argent : Maeva SQUIBAN en contre-la-montre Junior Femme, Rémi CAVAGNA en contre-la-montre Élite Homme et Arnaud DEMARE en ligne Élite Homme. Concernant les catégories de la relève, il s'agit de la seule compétition internationale à laquelle l'Équipe de France a participé cette saison compte tenu de la crise sanitaire ;
- les Championnats du monde de VTT à Leogang en Autriche durant lesquels la France a remporté le plus de médailles, loin devant la Suisse. Les pilotes ont un très bon niveau, tant chez les filles que chez les garçons. Quant à la relève, elle a été performante. À signaler que Loana LECOMTE devient une équipière de choix pour Pauline FERRAND PRÉVOT — laquelle conserve son maillot de Championne du monde — pour les prochains Jeux olympiques. Jordan SARROU a de son côté remporté également une très belle victoire ;
- le Championnat d'Europe Piste U19 et U23 à l'issue desquels l'équipe de France a décroché trois médailles d'argent : Marie-Divine KOUAMÉ arrive 2^e

lors de l'épreuve de vitesse Junior et lors du Keirin Junior, et Flavie BOULAIS arrive 2^e de l'Omnium Junior.

Malgré une année pour le moins compliquée en raison de la crise sanitaire, les résultats du cyclisme français sont très bons puisqu'il remporte neuf titres de champions et championnes du monde, dont quatre correspondent à des épreuves olympiques.

S'agissant du Savoir Rouler à Vélo, une opération baptisée « École du Tour » a été organisée en collaboration avec l'ANS, le Ministère de l'Éducation Nationale et ASO. À cette occasion, trente clubs se sont mobilisés pour mettre en place des interventions (journée découverte ou cycle complet SRAV) dans les écoles primaires en lien avec le parcours du Tour de France. Par ailleurs, une tournée a été effectuée en partenariat avec ASO dans le cadre des « *Fans parks* » du Tour de France à Nice et Châtelailon-Plage. Cette opération a duré sept jours et a concerné 1 000 enfants.

En ce qui concerne le Cyclisme Santé, les offres, le réseau ainsi que les formations se développent sur le territoire avec des retours très positifs. À ce jour, 18 clubs sont actifs, tandis qu'une centaine de clubs envisagent de se lancer dans cette activité. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui font valoir leurs besoins en formation d'encadrants, en financement et en accompagnement. La FFC a d'ores et déjà dispensé deux formations coach santé auprès de 27 personnes. Pour information, la Fédération expérimente actuellement une offre mobile Cyclisme Santé au travers de cycles d'intervention dans des EHPAD des Yvelines. Bien que ces établissements souhaitent vivement que cette offre soit pérennisée, il convient de travailler sur un modèle économique et sur les possibilités de transférabilité dans la mesure où ce projet devra être repris par les Comités régionaux et par les clubs.

Enfin, à noter la nomination de Thierry BEDOS en tant que DTN adjoint en charge du développement et des territoires. De son côté, Cédric CHAUMOND se consacrera au haut niveau.

Intervention du médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER indique que l'activité médicale a été bien évidemment fortement impactée par l'épidémie de Covid-19. Il revient sur l'intervention de Christophe MANIN concernant le Cyclisme Santé et fait part de sa collaboration avec la DTN sur ce projet, collaboration particulièrement efficace.

Si la situation sanitaire actuelle n'est pas pour l'heure similaire à celle du mois mars, elle peut cependant très rapidement empirer, entraînant un nouveau confinement. Les dernières mesures prises par le Gouvernement — instauration d'un couvre-feu dans plusieurs villes — sont plutôt positives.

Du côté de la Fédération, des règles très claires ont été mises en place pour le rassemblement des équipes de France, tant lors des stages que lors des compétitions, en adéquation avec les règles de l'UCI. Ces règles s'appliquent aussi bien aux coureurs qu'au staff. Une véritable responsabilisation a été observée dans le monde du cyclisme grâce à laquelle les compétitions peuvent se poursuivre.

À la suite de nombreuses questions concernant les cas de contamination, un tutoriel a été réalisé afin de sensibiliser toutes les personnes participant aux différentes activités de la Fédération.

VI. SITUATION BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2020

Gilles DA COSTA explique que compte tenu de la crise, le budget rectificatif approuvé au mois de juin a conduit à une perspective de résultat négatif de 56 000 euros. Pour atteindre cet objectif, il était nécessaire que la Fédération passe au mois d'août à un résultat intermédiaire de 354 000 euros. Or, à fin août, le résultat est passé à 722 000 euros, révélant une certaine avance positive sur la réalisation du budget, ainsi qu'un excédent de 350 000 euros. De fait, le budget 2020 entraînera un résultat positif équivalant à celui envisagé avant la crise sanitaire. À noter que l'ensemble des contributions au plan de relance fédéral 2021 a été intégré dans ce budget, car un certain nombre de dispositions ont été prises dès 2020.

Plusieurs facteurs expliquent la situation positive de ces résultats :

- le nombre de licences est supérieur aux prévisions envisagées en pleine crise ;
- l'excédent de la DTN se révèle plus important en raison d'un programme d'activités encore plus réduit — les contributions s'élèvent à 915 000 euros, alors que le budget rectificatif les évaluait à 1 352 millions d'euros ;
- les organisations ont été réalisées dans de meilleures conditions financières ;
- les partenariats et la situation de France Cyclisme ont été maintenus.

La situation financière rassurante de la fédération permet de donner des orientations quant aux options et aux choix qui pourront être envisagés pour 2021. Après examen du rapport financier, la Commission des finances a noté la fiabilité des comptes de la Fédération.

Nicolas ROUGEON, revenant sur les attaques dont fait l'objet la FFC, relève la maîtrise financière du Bureau Exécutif qui permet d'avoir une visibilité claire, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.

Gilles DA COSTA souligne que cette maîtrise est notamment liée à une capacité de réaction, laquelle est indissociable du management dans la conduite du budget. En effet, les préparations budgétaires se font sur la base des propositions de l'ensemble des directeurs de service de la Fédération. Elles sont ensuite suivies chaque mois au regard des prévisions réalisées grâce à une comptabilité d'engagement — chaque dépense fait l'objet d'une demande d'autorisation, et les dépenses supérieures à 4 000 euros sont systématiquement contrôlées par la Directrice Administrative et Financière. Quant aux demandes de dépenses supérieures à 8 000 euros, elles sont contrôlées par le Trésorier.

VII. CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE 2021

Gilles DA COSTA annonce que le budget total proposé pour l'année 2021 est de 20 394 millions d'euros, soit un budget correspondant à un niveau d'activité normal.

Tout élément nouveau, notamment un retour à un confinement, sera intégré, s'il y a lieu, dans un budget rectificatif.

S'agissant des licences, une moyenne a été établie entre le nombre de licences de 2019 et celui de 2020, soit une estimation de 108 793 licences.

En ce qui concerne les assurances, à la faveur de négociations, le tarif par licencié est passé de 15,95 euros à 11,08 euros en 2020. Cette baisse a permis de supprimer la contribution demandée aux Comités régionaux. Pour l'année 2021, du fait d'une bonne sinistralité et de la possibilité de renégocier le contrat qui arrive à échéance, le tarif par licencié pris en compte est de 13 euros, soit une contribution de 270 000 euros. Il est précisé que la Fédération souhaite offrir aux Comités régionaux une deuxième année blanche sur les contributions des tarifs d'assurance des épreuves. Cette mesure qui se chiffrerait à 585 000 euros, a pour objectif de permettre aux Comités de réduire leurs droits d'organisation en complément de l'année blanche de 2020 afin qu'ils puissent soutenir, voire créer des épreuves en vue d'assurer le calendrier fédéral.

Pour ce qui est du budget de la DTN, il est en hausse par rapport à 2020 en raison de la tenue des Jeux olympiques, et des dotations accordées par l'ANS en 2020 qui ont été inscrites comme avance pour 2021. Pour rappel, les actions de la DTN accompagnent la haute performance, mais aussi le développement, notamment dans les territoires. Par conséquent, la contribution du budget fédéral au budget de la DTN s'élève à 2 333 millions d'euros pour un programme d'activités estimé à 7,3 millions d'euros.

Concernant les organisations, la contribution du budget fédéral sera plus importante pour trois raisons :

- la tenue de deux Championnats Piste sur la même année budgétaire ;
- le Championnat de France de VTT se fera sur deux sites, d'où des dépenses supplémentaires ;
- le recrutement d'un coordonnateur supplémentaire afin de renforcer l'équipe au regard de la complexité accrue de l'organisation de certaines épreuves.

Il est signalé que depuis plusieurs années, le budget final de la DAS est inférieur aux prévisions à la faveur d'une très bonne maîtrise des dépenses et d'une recherche constante de partenariats.

Pour ce qui est des partenariats, ils sont en baisse dans le budget prévisionnel par mesure de précaution. En effet, certains d'entre eux arrivant à échéance à la fin de l'année 2020, la Fédération n'a pas souhaité les intégrer, bien qu'il soit fort probable qu'ils soient reconduits.

Enfin, s'agissant de France Cyclisme, la contribution fédérale est nettement plus faible que les années précédentes du fait de la réduction de la masse salariale, avec notamment un départ compensé par des prestations extérieures, entraînant ainsi des économies significatives. De sorte que le budget prévisionnel est établi à 38 474 euros au lieu de 110 000 euros pour l'année 2020.

L'ensemble de ces éléments conduit à un résultat prévisionnel assez similaire à celui de 2020, puisqu'il s'élève à 385 000 euros. Ainsi, le rétablissement des fonds propres — dont la perspective est de 1 million d'euros en 2021 — entrepris par la mandature en cours reste pleinement intégré. Si la Fédération n'a pas vocation à faire des bénéfices, il est primordial qu'elle puisse faire face à des situations exceptionnelles,

comme c'est le cas avec la crise sanitaire actuelle, et de continuer ses investissements.

La Commission des finances a pleinement validé cette proposition de budget pour l'année 2021.

Denis REPÉRANT tient à rappeler que lors de son arrivée au Conseil Fédéral, les chiffres n'étaient pas aussi positifs que ceux présentés ce jour. Il estime que le Bureau Exécutif a pour le moins minimisé son travail visant à rétablir la situation de la Fédération tout au long de ces dernières années. Il félicite l'ensemble de l'équipe, notamment pour la prise en charge des contributions des tarifs d'assurance des épreuves, nonobstant la crise actuelle.

Gilles ZOPPI confirme que l'octroi d'une année blanche pour 2021 permettra aux Comités régionaux de réduire les droits d'organisation et de répondre de façon concrète aux attaques dont est l'objet la FFC. La campagne de communication élaborée pour répondre à ces attaques doit tenir compte de cette rigueur économique et financière. Il importe que la prochaine campagne électorale s'ouvre avec tous ces éléments positifs.

Alain GHILONI assure que l'année blanche accordée par la Fédération aux Comités régionaux permettra de soutenir le calendrier des épreuves et de trouver de meilleures orientations au profit des organisateurs. Il remercie le Bureau Exécutif pour l'ampleur du travail accompli. La FFC peut à l'évidence marcher la tête haute.

Michel CALLOT remercie les élus pour ces différentes réactions. Il attire leur attention sur le fait que la présentation des résultats financiers par Gilles DA COSTA est décorrélée des enjeux électoraux à venir. Les efforts de la Fédération à destination des Comités régionaux ont pour vocation à soutenir leur activité, vecteur d'une croissance solide et dynamique, d'autant que ces efforts sont réalisés dans un univers sécurisé.

Nicolas ROUGEON souligne que le défaut de la Fédération, et notamment du Bureau Exécutif, réside dans le manque de communication de ces éléments extrêmement positifs. De fait, les clubs ainsi que leurs dirigeants, mais aussi les licenciés n'ont pas pleinement conscience du travail considérable effectué pour aboutir à ces résultats.

Gilles DA COSTA poursuit avec l'aide aux Comités régionaux au titre de leur participation aux Championnats France Avenir Route et France Avenir et Elite Piste. Il annonce qu'un montant sera prélevé sur l'enveloppe de mécénat ASO, puis distribué aux Comités régionaux pour qu'ils puissent financer en partie les déplacements sur ces Championnats. L'enveloppe de 100 000 euros sera répartie en fonction du nombre d'athlètes participant aux épreuves pour chaque Comité — quel que soit le nombre d'engagements — avec la prise en compte de l'éloignement géographique par rapport au lieu où se déroulent les Championnats.

S'agissant de la pondération, pour France Avenir, elle se fera comme suit :

- Bourgogne–Franche-Comté : 0,2 ;
- Grand Est : 0,5 ;

- Île-de-France, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France : 1 ;
- Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie, PACA : 1,5 ;
- Corse et DOM : 2.

Pour France Piste, la pondération sera la suivante :

- Centre-Val de Loire : 0,2 ;
- Bourgogne–Franche-Comté, Île-de-France, Pays de la Loire : 0,5 ;
- Normandie, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est : 1 ;
- Occitanie et PACA : 1,5 ;
- Corse et DOM : 2.

Pour information, le montant de l'aide par coureur s'élèverait entre 80 et 100 euros sur ces deux Championnats. Il appartiendra à chaque Comité régional de définir les conditions de répartition de l'aide globale qui lui aura été attribuée pour ses propres déplacements et pour les DN. Par ailleurs, dans un souci de cohérence, il a été décidé que cette aide bénéficierait à tous les athlètes participant aux Championnats, quel que soit leur mode de transport, y compris à ceux qui porteraient un maillot de club ou de DN.

Michel CALLOT rappelle que cette mesure exceptionnelle, consécutive au mécénat ASO, a pour but de soutenir l'activité de la Fédération.

Gilles DA COSTA poursuit avec le sujet de l'intéressement des clubs sur les licences Jeunes, dont le turnover est assez important. Afin de fidéliser cette cible, une première mesure a été décidée visant à accorder une réduction de 10 euros sur le renouvellement des licences. Cette mesure concernera environ 40 000 licences.

Par ailleurs, il est également proposé d'attribuer un intéressement par paquet de 5 licences Jeunes complémentaires comme suit :

- entre 5 et 9 licences Jeunes supplémentaires, 100 euros seront rétribués au club concerné ;
- entre 10 et 14 licences Jeunes supplémentaires, le club recevra 200 euros ;
- entre 15 et 20 licences Jeunes supplémentaires, il recevra 300 euros ;
- etc.

Cette ressource versée au club sera prélevée sur la part fédérale. Pour rappel, la répartition du tarif d'une licence est la suivante : sur 51 euros, 11 euros vont au Comité régional, 12,50 euros sont dédiés à l'assurance, et 27,50 euros vont à la FFC. Les rétributions versées seront prélevées sur la part revenant à la Fédération qui de fait sera ramenée à 7,50 euros par licence Jeune. Le coût de cette opération est estimé à 100 000 euros. Les licences Jeunes seront comptabilisées après le 31 août 2021, et une liste des clubs bénéficiaires sera établie puis envoyée aux Comités régionaux, lesquels disposeront d'un droit de veto. En effet, afin d'éviter toute pratique agressive — dumping — entre les clubs, les Comités pourront retirer les clubs responsables de telles démarches. Les contributions correspondantes seront versées aux clubs en octobre.

Le Président juge cette mesure à l'égard des clubs particulièrement positive.

Marc TILLY remercie le Bureau Exécutif pour ces mesures qui donnent aux clubs et aux Comités régionaux des moyens non négligeables pour soutenir l'activité durant cette période très difficile. Ces aides constituent un signal extrêmement fort. Il félicite l'équipe ainsi que l'ensemble du personnel de la Fédération pour le travail exceptionnel accompli, notamment dans le maintien du calendrier fédéral.

Gilles DA COSTA confirme qu'effectivement le personnel de la Fédération a fait preuve d'une abnégation et d'une motivation sans faille pour maintenir le maximum d'épreuves en dépit de la crise.

Gilles DA COSTA, mentionnant les prochaines élections, déclare que les statuts de la Fédération permettent à chaque candidat à la présidence de bénéficier d'une aide, laquelle a été fixée par le Conseil Fédéral à hauteur de 3 000 euros.

VIII. QUESTIONS DIVERSES À L'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

« Une disposition particulière est-elle prévue pour gérer les retours après 21 heures des coureurs et encadrement des zones concernées par le couvre-feu, notamment lors des épreuves nationales ? »

Michel CALLOT déclare que la FFC est en contact avec le Ministère pour qu'une dérogation de retour plus tardif soit accordée aux personnes participant à des événements sportifs, mais le Premier ministre a annoncé ne pas y être favorable.

Christophe LAVERGNE indique qu'une réunion interministérielle est en cours, à l'issue de laquelle il espère avoir rapidement une réponse.

Le Président donne lecture de la question de Denis REPÉRANT concernant la plateforme des engagements VTT et BMX :

« Là où l'on devrait être simple, aujourd'hui, on complique à mon avis. L'engagement sur les Coupes de France de CX et Championnat de France CX proposé sur une plateforme différente, utilisée à priori pour le VTT et le BMX montre toute la complexité de notre façon de faire ».

Le Président constate en effet que la plateforme est particulièrement complexe.

Sylvain DUPLOYER prend acte des différentes alertes et admet que sa mise en place a été pour le moins maladroite en raison d'un manque d'explications. Par conséquent, le mode de fonctionnement restera libre pour les Comités régionaux et les clubs.

Le Président estime que les engagements fonctionnent parfaitement avec Cicle-Web et qu'il n'est donc pas nécessaire de changer d'outil.

Denis REPÉRANT s'étonne que les modes de fonctionnement puissent différer d'une discipline à l'autre au sein de la Fédération. Il importe d'harmoniser les règles.

Sylvain DUPLOYER souligne qu'il convient de tenir compte également des souhaits des licenciés et des clubs. Il serait judicieux de créer un groupe de travail afin que chacun puisse échanger sur ce sujet.

Michel CALLOT signale que ce sujet est assez complexe. En effet, l'objectif initial de la mise en place de Cicle-Web était de régler et de contrôler les engagements du cyclisme traditionnel. Par ailleurs, les épreuves de VTT suscitent des besoins différents, comme le paiement en Carte bleue, que le développement de Cicle-Web ne permet pas à cause des investissements financiers limités. Il est donc primordial que la FFC se dote d'une plateforme unique permettant de répondre aux différentes modalités dont elle a besoin.

Fabien RAFFOUX déclare avoir précisé lors du BE du mois de septembre que l'élaboration d'un système d'engagement unifié, incluant les nouvelles contraintes sanitaires, faisait partie de ses projets prioritaires.

Denis REPÉRANT donne lecture de sa question relative à la réforme des licences :

« J'ai en charge au sein de mon club, la mise en place de "Pay Asso" avec notre partenaire bancaire, qui permet de payer les licences et cotisations par CB depuis chez soi. Or, mettre en place cela, m'a ouvert les yeux sur le nombre important de licences que nous proposons, et la difficulté de savoir à quoi elles correspondent réellement (24 possibilités à ce jour). Avec un tarif fixe pour chaque catégorie de licence, ne serait — ce pas plus lisible ?

Questions :

- *qu'est-ce qui justifie les variantes de tarifs entre chaque sous-catégorie ?*
- *Où se retrouve le bénévole qui vient tenir un carrefour et mettre des barrières quatre fois dans l'année ? (Est-ce normal que la première licence pour ces personnes-là, soit au tarif de 54 euros ? Dans mon club, de nombreux bénévoles ne souhaitent pas prendre cette licence, ils ne comprennent pas à quoi elle sert sachant que le club couvre via sa RC les bénévoles).*

Si je peux me permettre de donner ma vision (passer de 24 à 7 licences) :

- *Jeunes 0 à 16 ans -> 70 € ;*
- *Compétiteurs à partir de 17 ans -> 160 € (route, VTT, CX, BMX) ;*
- *Loisirs à partir de 17 ans -> 80 € (cyclo sportives, Pass, Nature ? Urbain ?) ;*
- *Encadrement/staff/éducateur/dirigeant/chauffeur » -> 65 € ;*
- *Signaleur/équipe organisation -> 20 € ;*
- *Animateurs régionaux/Arbitres régionaux -> 100 € ;*
- *Animateurs Nationaux/Arbitres Nationaux et fédéraux -> 160 € ».*

Le Président rappelle que le lancement de la réforme des licences était prévu pour 2021. Or, pour cause de Covid-19, il a été reporté. La mise en place d'une simplification des tarifs est en cours d'étude par le groupe de travail, mais il s'avère qu'elle peut être source de perte financière.

Denis REPÉRANT émet des doutes quant à une éventuelle perte financière, au regard de la variété des offres et de l'encadrement proposés par la Fédération. Il est temps, à son avis, de lancer cette réforme.

Le Président souligne que lors la dernière réunion de la Commission des finances, il a été demandé qu'un budget soit consacré au lissage des tarifs des licences, car l'impact sur les 3^e catégories serait notable. Il est effectivement urgent d'avancer sur ce sujet.

Nicolas ROUGEON aborde le cas de la Fédération Française d'Athlétisme, laquelle à l'instar de la FFC propose plusieurs disciplines, et note que son système de licences et de tarification est beaucoup plus lisible. Il est important de réagir rapidement.

Michel CALLOT reconnaît que le nombre de licences et de tarifs proposés par la FFC est trop élevé. S'il importe en effet de mettre en place la réforme des licences, un travail technique et réglementaire ainsi que numérique doit également être effectué. Or, le Siège fédéral n'était pas en capacité de le réaliser cette année. Il a donc été reporté en 2021.

Par ailleurs, si la Fédération n'est pas en concurrence sur certaines licences, telles que celles des 1^{re} et 2^e catégories, elle l'est en revanche sur d'autres licences, telles que celles liées aux loisirs où la prise de risque est plus élevée, tant sur le plan des licenciés que sur le plan financier. Raison pour laquelle le Président a souhaité qu'un budget y soit associé.

Enfin, pour ce qui est de la création d'une licence dite d'accès, c'est-à-dire dédiée aux signaleurs et à l'équipe d'organisation, il convient absolument d'encadrer très précisément ce dispositif.

Denis REPÉRANT remercie Michel CALLOT pour ces éclaircissements et ajoute que dans son plan, le dirigeant n'entre pas dans la catégorie des staffs bénévoles. Il précise que la grille des tarifs qu'il a proposés a fait l'objet d'une réflexion approfondie.

Nicolas ROUGEON estime qu'une licence à un prix inférieur permettrait d'attirer et de conserver des jeunes, anciennement Juniors, mais qui ne souhaitent plus courir.

Joseph BURDIN rappelle que cette réforme des licences est particulièrement attendue, et qu'il conviendrait de proposer un projet concret avant la fin de la mandature.

Jean-Claude ESNAULT, mentionnant la prise de licence pour un nouveau licencié, donne lecture de sa première proposition :

« À l'instar de plusieurs fédérations sportives qui profitent de l'engouement suscité par les grands événements organisés dans leur discipline pour encourager la prise de licence, notamment auprès des plus jeunes, la Fédération Française de Cyclisme devrait mettre à profit le Tour de France pour proposer à ses nouveaux adhérents une prise de licence dès le 1^{er} août pour la saison suivante au lieu du 1^{er} septembre comme c'est le cas actuellement ».

Le Président rappelle que dorénavant la prise de la première licence peut se faire à partir du mois de septembre. De plus, cette année, il était possible de prendre une licence Accueil dès le mois de juillet, mois qui correspond au Tour de France.

Michel CALLOT explique qu'il existe deux types de dispositifs :

- les dispositifs d'approche qui ont lieu durant l'été et qui peuvent se transformer en licence au mois de septembre ;
- les dispositifs plus profonds visant à anticiper la prise de licence en elle-même. À noter que ce dispositif bouleverse quelque peu l'organisation de la Fédération et qu'il ne peut être mis en place avant le renouvellement du contrat d'assurance.

Christophe LAVERGNE signale que la modification des dates de prise de licence durant un marché implique obligatoirement des changements dans le contrat d'assurance, avec des risques de sinistralité supplémentaires et donc une augmentation des primes. De plus, en raison de la crise sanitaire, qui a entraîné une forte baisse des activités cyclistes, la Fédération a renégocié sa prime 2020. Conséquemment, il était impossible de demander des risques supplémentaires. Les marges de manœuvre sont donc particulièrement réduites, tant contractuellement que conjoncturellement.

Jean-Claude ESNAULT demande si la licence qui peut être prise dès le 1^{er} juillet est impactée par l'assurance.

Christophe LAVERGNE rappelle qu'il ne s'agit pas d'une licence. Cette adhésion ne rentre donc pas dans le contrat collectif. Elle a fait l'objet d'un contrat à part qui n'impacte pas la sinistralité du contrat.

Jean-Claude ESNAULT donne lecture de sa deuxième proposition en lien avec les engagements par Internet :

« Compte tenu des contraintes sanitaires imposées aux organisateurs dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, il semble nécessaire de modifier nos habitudes et d'éviter tout engagement sur place afin de limiter les risques de propagation du virus.

Pour ce faire, il convient de modifier la réglementation fédérale, si possible dès le début de la saison 2021, pour imposer l'engagement par Internet préalablement à la participation à toute compétition cycliste, sauf réelle impossibilité (licence individuelle, coureur étranger, etc.). Cette obligation doit également s'appliquer aux épreuves du Cyclisme Pour Tous réservées aux coureurs des catégories Pass'Cyclisme, dont la proportion d'engagements sur place est largement supérieure à celle que l'on peut constater dans les autres catégories de licence ».

Yannick POUHEY explique qu'au-delà de l'épidémie de Covid-19, il convient en effet de mener une réflexion sur une telle modification et de décider si elle serait temporaire ou pérenne, notamment au regard des pratiques des fédérations affinitaires. Mais il rappelle que l'engagement sur place pour ces catégories constitue une vraie attractivité.

Jean-Claude ESNAULT précise que les organisateurs souhaitent modifier la réglementation fédérale et imposer un engagement via Internet.

Le Président rappelle que cette question est effectivement récurrente et qu'il convient de mener une réflexion afin d'appréhender les conséquences d'une éventuelle modification.

Gilles ZOPPI souligne que se pose également la question des tarifs lors des engagements sur place. En effet, toutes les catégories ont un supplément à régler dans le cadre d'un engagement sur place, sauf les Pass'Cyclisme. Il est donc urgent d'harmoniser cette règle et d'imposer également un supplément tarifaire aux Pass'Cyclisme.

Jean-Michel RICHEFORT rapporte que les fédérations affinitaires majorent de quelques euros tous les engagements ayant lieu sur place. Il est indispensable de faire évoluer le système d'engagement de la FFC, car il s'agit d'une demande forte des organisateurs.

IX. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Yannick POUHEY rappelle que la nouvelle date proposée pour la tenue de la prochaine Assemblée générale est le 27 février 2021. Or, compte tenu de la crise sanitaire, il n'est pas certain que tous les Comités régionaux, tels que les territoires ultramarins, puissent y participer du fait des restrictions liées aux déplacements. Face aux nombreuses incertitudes qui subsistent, le Bureau Exécutif propose de maintenir l'organisation de l'AG le 27 février au CNOSF, comme initialement prévu. Parallèlement, et afin d'anticiper une situation très évolutive, le BE propose également de mener une réflexion sur la tenue d'une AG dite hybride, c'est-à-dire en présentiel et en distanciel, avec un vote par voie électronique.

Christophe LAVERGNE ajoute qu'il importe que le Conseil Fédéral valide ce jour ces différents points pour que la Fédération puisse œuvrer dans cette direction.

Le Président met aux voix les propositions émises relatives à la prochaine Assemblée générale émises par le BE de la Fédération.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

Michel CALLOT rappelle que l'ensemble des dispositions relatives aux postes à pourvoir au sein de la Fédération seront disponibles très prochainement sur le site Internet de la Fédération avec toutes les fiches idoines.

X. COMMISSIONS SPORTIVES

Modifications réglementaires sur proposition du Bureau Exécutif

Commission Nationale du Cyclisme pour tous

Jean-Michel RICHEFORT évoque l'article relatif à l'attribution initiale des niveaux des Pass'Cyclisme et propose d'ajouter la mention suivante :

« Les Juniors Filles peuvent également participer aux épreuves Pass'Cyclisme hommes dans le niveau de leur choix, dès lors qu'aucune course Pass'Cyclisme femmes ne soit organisée dans leur Comité régional d'appartenance ».

Le Conseil Fédéral se prononce de façon unanime en faveur dudit texte.

Commission Nationale Piste

Michel CALLOT aborde la Coupe de France Junior Piste et propose de modifier le texte concernant les règles de participation comme suit :

« La Commission Nationale Piste propose, afin d'augmenter la participation des Juniors Femmes lors de la Coupe de France Juniors, d'ouvrir la participation à ces épreuves aux sélections de Comités régionaux et départementaux ainsi qu'aux clubs, dans la limite de 24 participantes pour une piste de 250 mètres (20 participantes pour une piste de 200 mètres).

La priorité sera laissée aux Comités régionaux d'engager un coureur sous ses couleurs ».

Le texte est adopté avec une abstention.

Commission Nationale Route

Ludovic SYLVESTRE, mentionnant les manches des Coupes de France N2 et N3 dont le nombre d'équipes labellisées est inférieur à celui des manches N1, indique que les organisateurs ont fait part de leur souhait de pouvoir faire participer leurs propres coureurs, à condition que leur niveau soit en deçà de celui de l'épreuve. En conséquence, la Commission Nationale Route propose d'ajouter le texte suivant :

« Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 et N3 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 3 Wilds Cards maximum.

Dans ce cas, l'organisateur devra obtenir l'autorisation de la Commission Nationale Route après lui avoir fait connaître l'identité des équipes 15 jours avant l'épreuve au plus tard.

Cas des équipes participantes – dans la limite de 3 structures maximum :

- Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur).*
- Equipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée).*

Les structures N ne peuvent pas être concernées par les Wilds Cards. »

Autres précisions :

Les organisateurs de Coupe de France N1 ne sont pas concernés par cette disposition. Les points marqués par les coureurs des structures concernées seront bloqués.

Le texte est approuvé avec deux abstentions.

Ludovic SYLVESTRE poursuit avec les manches N3 dont les équipes ne comprennent que cinq partants au lieu de six comme en N1 et N2. Pour la saison 2021, il est donc proposé que les équipes des manches de Coupes de France N3 aient également l'obligation de présenter six coureurs au départ.

La proposition est approuvée avec une abstention.

Ludovic SYLVESTRE aborde la nouvelle réglementation de l'UCI relative à la participation des équipes professionnelles de Cyclo-cross, et propose de modifier la réglementation fédérale comme suit :

« Les Équipes professionnelles Cyclo-cross UCI peuvent participer aux épreuves de Classe 2 et aux épreuves fédérales d'une journée (Classe 1.12.1) ».

La proposition est approuvée avec un vote contre et une abstention.

Commission Nationale BMX

Sylvain DUPLOYER informe du nouveau label Équipe Avenir BMX, lequel sera basé sur la relève. Ces nouvelles structures pourront être complémentaires aux Divisions Nationales déjà existantes, et mettront en valeur la formation des pilotes dans les clubs. Ce nouveau label donnera également la possibilité d'avoir un véritable fil rouge pour la DTN dans le cadre du programme « Relève » allant de ces structures aux équipes DN.

Les catégories concernées par ce projet seront les Cadettes National, les Cadets National, les Juniors Femmes et les Juniors Homme.

Les pilotes des catégories Junior Femme ou Junior Homme déclarés dans l'effectif Équipe Avenir BMX ne pourront pas être intégrés dans un effectif de Division Nationale, et vice versa. De plus, les pilotes qui composeront l'effectif de ces structures devront être licenciés depuis au moins deux ans dans le club auquel ils sont licenciés au moment de la demande de labellisation de la structure — sauf pilote intégrant les SEF ou cas de force majeure.

Le club ou l'entente de clubs devra répondre au dossier de demande de labellisation instruit par la FFC. La cotisation relative à la labellisation sera de 350 euros. L'équipe comportera a minima cinq pilotes et au maximum dix pilotes, dont au moins un pilote Junior Homme ou Femme et un pilote Cadet Homme ou Femme. L'entraîneur déclaré de la structure devra avoir a minima un diplôme d'entraîneur fédéral (ex : BF3, ou entraîneur club expert).

À l'instar des DN BMX, un championnat de France aura lieu avec pour supports les épreuves de la Coupe de France et les Championnats de France. Sur chaque épreuve, les pilotes marqueront les points de la course sans bonus.

Les pilotes devront porter le maillot de la structure sur l'ensemble des épreuves du calendrier fédéral.

Le Conseil Fédéral se prononce en faveur du nouveau label Équipe Avenir BMX avec deux abstentions.

Commission Nationale Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER poursuit avec le règlement particulier de la Coupe de France, et les épreuves Cadets et Cadettes qui n'autorisent pas la participation des coureurs étrangers. Or, la Commission souhaiterait ouvrir ces épreuves afin d'élever leur niveau. Les modifications seraient les suivantes :

« Les cyclistes titulaires d'une licence Cadet FFC et les coureurs étrangers titulaires d'une licence d'une fédération affiliée à l'UCI.

Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Tous les coureurs français et étrangers pourront figurer au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross ».

Le Président s'inquiète du fait que des coureurs français ne puissent participer aux épreuves si le nombre de coureurs étrangers inscrits est trop élevé.

Sylvain DUPLOYER admet qu'effectivement l'ouverture aux coureurs étrangers présente ce risque. Pour autant, cette participation élèvera le niveau des épreuves, et il conviendra par la suite de définir le nombre maximal de Cadettes et Cadets étrangers autorisés à participer aux épreuves de Cyclo-cross.

Denis REPÉRANT s'enquiert de la position de la DTN sur cette question. Est-il réellement nécessaire d'ouvrir les épreuves aux Cadettes et Cadets étrangers ?

Christophe MANIN confirme que la participation de quelques coureurs étrangers contribuera à élever le niveau de la course.

Alain GHILONI signale qu'il importe que le nombre maximal de coureurs étrangers autorisés à concourir soit limité afin que les coureurs français ne soient pas pénalisés.

Sylvain DUPLOYER déclare que les modalités seront de nouveau travaillées en Commission qui fera une proposition concernant les quotas.

Le Président abonde dans ce sens.

La proposition d'ouverture des épreuves Cadets et Cadettes aux coureurs étrangers est approuvée avec trois voix contre et sept abstentions.

Sylvain DUPLOYER, s'exprimant sur le sujet de la Coupe de France de Cyclo-cross qui se déroulera à Vittel aux mêmes dates que les Championnats de France sur Route de l'Avenir, souhaite savoir s'il est possible d'ouvrir de façon exceptionnelle le quota d'un coureur cadet par Comité pour les Comités qui en feraient la demande en raison de la superposition de ces deux épreuves.

Denis REPÉRANT demande quel est le nombre d'engagés à ce jour.

Sylvain DUPLOYER répond que la journée de samedi affiche 500 engagés, tandis que celle de dimanche en affiche 417. Pour l'heure, deux Comités souhaitent pouvoir présenter un engagé supplémentaire.

Le Président indique ne pas s'opposer à cette demande.

Sylvain DUPLOYER propose qu'une dérogation visant à accorder la participation d'un coureur supplémentaire soit acceptée uniquement si le quota initial n'est pas atteint. Il rappelle qu'en 2019, le quota maximal n'avait pas été atteint.

Denis REPÉRANT souligne qu'il est essentiel que la communication de cette dérogation soit faite auprès de tous les Comités régionaux, et non pas uniquement à destination de ceux qui en ont fait la demande.

Le Président adhère à cette remarque.

La proposition d'ouvrir exceptionnellement le quota d'un coureur par Comité, si le quota initial n'est pas atteint, est approuvée avec deux votes contre et trois abstentions.

Sylvain DUPLOYER rappelle que le Championnat de France de BMX se tiendra à Lempdes le 17 octobre 2020. À l'origine, ledit Championnat devait accueillir 1 560 engagés. Or, du fait de la crise sanitaire, seuls les Juniors et les Élites Hommes et Femmes pourront concourir. Cependant, pour que les Cadets puissent également participer au Championnat, une épreuve est prévue le 31 octobre, grâce à la collaboration du Club de Mours (Drôme). Si la préfecture n'a pas encore validé cet événement, elle a d'ores et déjà imposé une jauge de 300 pilotes — alors que 460 étaient initialement engagés — avec un seul accompagnateur par pilote. Il est donc nécessaire d'effectuer une sélection. Il est proposé que les 122 Cadets et Cadettes en catégorie nationale puissent automatiquement se réinscrire. Reste à définir les critères de sélection pour les 178 places restantes.

Le Président propose de définir un quota par région ainsi qu'une date de retour pour les réponses. À l'issue de cette date, les quotas non pris par les régions seront libérés.

Marie-Laure BRUNAUD suggère que les Comités régionaux attribuent eux-mêmes tous les quotas aux pilotes qui étaient initialement engagés, puis qu'ils attribuent les places restantes à ceux qu'ils jugeraient les plus méritants.

Sylvain DUPLOYER adhère à cette proposition.

Michel CALLOT confirme que les Comités régionaux doivent être prioritaires, libres à eux ensuite d'exercer cette priorité dans des délais bien définis. Il rejoint la proposition de Marie-Laure BRUNAUD d'inscrire en premier lieu les athlètes qui étaient déjà engagés, puis d'ouvrir la sélection à tous afin de compléter la liste.

Le Président juge cette idée équitable.

Nicolas ROUGEON souligne qu'il est primordial que la communication relative aux modalités de sélection soit fédérale, afin que toutes les régions soient informées en même temps et qu'elles disposent de tous les éléments.

Joël MARTINEZ abonde totalement dans ce sens ; une communication fédérale étant synonyme d'équité.

Stéphanie CATTOEN attire l'attention sur la nécessité de préserver un quota pour les Cadettes qui ne sont pas encore en National, mais qui pourront l'être la saison prochaine.

Le Président adhère à cette remarque.

Sylvain DUPLOYER prend le point. Il ajoute que la liste initialement prévue pour Lempdes sera reprise, et qu'aucun complément ne sera effectué. Il rappelle la proposition faite par le Conseil Fédéral concernant la participation des Cadets et Cadettes aux Championnats de France BMX : à partir de la liste d'engagés prévus à Lempdes, des quotas proportionnels seront définis par région afin d'établir une liste de

300 participants. En cas de besoin, la liste pourra être complétée avec des inscriptions libres.

La proposition est approuvée avec quatre abstentions.

Commission Nationale Jeunesse

Yannick POUÉY explique que la Commission souhaiterait ajouter une manche interrégionale de Cyclo-cross Minimes-Cadettes comptant dans le classement général de la Coupe de France Minimes-Cadettes. Cette manche serait organisée à l'automne N-1 pour la saison N, à l'instar des Cadets, et serait similaire aux manches interrégionales sur Route et sur Piste ouvertes aux clubs, aux sélections de Comités départementaux et de Comités régionaux. Le barème de points appliqué serait celui des manches interrégionales Route. La Commission propose d'ajouter cette manche aux épreuves interrégionales de Cyclo-cross Cadets dès l'automne 2020 lorsqu'elle est déjà prévue et qu'elle soit obligatoire dès 2021.

La proposition est approuvée avec deux abstentions.

Commission Nationale Cyclisme féminin

Yannick POUÉY rappelle la création en 2020 de deux niveaux (N1 et N2) dont l'objectif était de permettre des départs séparés dès 2021. Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Bureau Exécutif a décidé de proposer à titre expérimental d'autoriser les organisateurs de la Coupe de France Femmes 2021 à mettre en place deux épreuves distinctes — une épreuve réservée aux N1 et une épreuve réservée aux N2 — sur la même journée. La proposition de modification du texte en vigueur est la suivante :

« Si une (ou plusieurs) manche de la Coupe de France Femmes 2021 comporte une épreuve réservée aux N1 et une épreuve réservée aux N2, la CN Cyclisme au Féminin propose de revoir les conditions de participation comme ci-dessous :

Coupe de France Femmes N1 et N2 Femmes :

Nature des participantes admises (1^{re}, 2^e, 3^e catégories et juniors), par ordre prioritaire :

- *Équipes labellisées "National 1 et National 2 Femmes",*
- *Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises*
- *Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,*
- *Sélections régionales,*
- *Sélections départementales,*
- *Clubs,*
- *Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI),*
- *Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).*

Coupe de France N1 Femmes :

Nature des participantes admises (1^{re}, 2^e, 3^e catégories et juniors), par ordre prioritaire :

- *Équipes labellisées "National 1 Femmes",*

- *Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises,*
- *Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,*
- *Sélections régionales,*
- *Sélections départementales,*
- *Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).*

Coupe de France N2 Femmes :

Nature des participantes admises (1^{re}, 2^e, 3^e catégories et juniors), par ordre prioritaire :

- *Équipes labellisées "National 2 Femmes",*
- *Sélections régionales,*
- *Sélections départementales,*
- *Clubs,*
- *Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI) ».*

Le Conseil Fédéral se prononce en faveur de la modification du texte en vigueur avec deux votes contre et quatre abstentions.

Yannick POUHEY poursuit avec la question de la participation des structures « National Femmes » et fait part de la proposition de la Commission de la modifier comme suit :

« Une équipe labellisée "National 1 ou National 2 Femmes" en début de saison aura l'obligation de participer à l'ensemble des manches de la Coupe de France Femmes. En cas d'absence, une pénalité de 15 points par coureuse sera comptabilisée ».

La proposition est approuvée avec un vote contre et trois abstentions.

Yannick POUHEY aborde l'article 4 relatif à la composition des équipes et indique que la Commission propose d'apporter les précisions suivantes :

« National 1 Femmes :

Toutes les épreuves en ligne se disputent par équipes composées de 5 à 8 compétitrices françaises ou étrangères (nombre réel de partantes). Cette limitation concerne l'ensemble des équipes citées à l'article 3.1.

National 2 Femmes :

Toutes les épreuves en ligne se disputent par équipes composées de 4 à 8 compétitrices françaises ou étrangères (nombre réel de partantes). Cette limitation concerne l'ensemble des équipes citées à l'article 3.1 ».

La proposition est approuvée avec un vote contre et deux abstentions.

Yannick POUHEY informe de l'ajout de la mention suivante résultant du vote relatif à la participation à la Coupe de France :

« Pour les équipes labellisées "National Femmes" en début de saison, toute participation avec une équipe incomplète, entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureuse absente. Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de chaque épreuve, à moins de 5 (ou 4) coureuses ».

Il évoque ensuite la labellisation des National Femmes pour 2021 et propose de modifier le texte pour 2021 comme suit :

« *National 1 Femmes*

Effectif de 8 à 12 coureuses :

- *1^{re} catégorie ou Juniors appartenant à la liste bloquée (3 minimum) ;*
- *2^e catégorie ;*
- *Juniors (3 maximum)*

Une liste bloquée de 15 juniors qui seront apparentées à des 1ères catégories sera établie selon les critères suivants :

- *être inscrite sur la liste ministérielle relève ou espoirs ;*
- *être classée dans le top 5 du Championnat de France de l'Avenir Minimes-Cadettes 2020 [concerne les juniors 1 en 2021] ;*
- *être classée dans le top 10 du Championnat de France de l'Avenir Juniors [concerne les juniors 2 en 2021] ;*
- *ou sur proposition DTN*

Le Président s'enquiert du nombre de féminines classées.

Michel CALLOT indique que le classement comporte 26 féminines.

Le Président demande pour quelles raisons seules 15 féminines sont retenues.

Michel CALLOT répond que le Bureau Exécutif ne possédait pas cette information lorsqu'il a traité ce point. Il a donc opté pour une décision intermédiaire. Néanmoins, il est tout à fait possible de relever ce seuil à 26. Il propose de modifier le texte dans ce sens.

Le Président souligne qu'il importe de prendre en compte la totalité de la liste ministérielle "Relève", laquelle varie selon les années.

Christophe MANIN abonde dans ce sens.

Michel CALLOT prend le point et fera modifier le texte en conséquence.

La proposition de modification du texte en vigueur pour la saison 2021 concernant la labellisation des National Femmes est approuvée avec une abstention.

Claire FLORET demande la parole et donne lecture de la déclaration suivante :

« Je m'étonne que les Présidents des Commissions Nationales n'aient pas présenté les modifications réglementaires. Pour être honnête, j'ai découvert aujourd'hui, comme vous tous, les propositions faites par la Commission que je préside via les documents qui ont été mis sur la plateforme, c'est-à-dire peu de temps avant le Conseil Fédéral. Un certain nombre de points n'émanent pas de la Commission elle-même, et je n'ai pas eu connaissance de ce qui a été présenté au BE hier. Quand je me suis engagée à la Fédération, j'avais une réelle envie d'agir et d'apporter mon expérience de terrain, petite par rapport à beaucoup d'entre vous du haut de ma trentaine d'années. Aujourd'hui, je prends conscience que je suis certainement plus utile au cyclisme féminin sur le terrain, et que ma place n'est peut-être pas là. Je me suis sûrement

illusionnée. J'aime la transparence, la cohérence. Je ne me sens plus à ma place, et je pense à partir, afin de recentrer mon temps et mon énergie sur des actions de projets de terrain. J'espère que vous comprendrez mon positionnement. Quoi qu'il en soit, ces quatre années m'auront tellement appris et fait grandir, que je n'ai aucun regret. Je vous remercie pour votre écoute et vous laisse terminer cette réunion sans moi. »

Le Président tient à préciser qu'il n'est pas à l'origine de cette situation dont il ne connaît pas les détails. Il regrette cette réaction à chaud. Il souligne que Claire FLORET apporte à la Fédération de nombreux éclairages sur le cyclisme féminin, sujet extrêmement important. Il a également découvert les propositions de modifications peu de temps avant le Conseil Fédéral, étant donné qu'elles n'ont été traitées que la veille, lors du BE. Il suppose que des discussions ont eu lieu au sein de la Commission Nationale Cyclisme au Féminin avant d'aboutir à ces modifications textes. Il convient de ne pas prendre de décision trop hâtive et de rester unis. Malheureusement, il arrive que des erreurs soient faites

Marc FAYET s'interroge sur les origines de cette situation : s'agit-il d'un dysfonctionnement ? D'une maladresse ? D'un problème d'égo ? Ou d'une volonté de nuire ? Il est dommage que la Fédération perde une personne aussi dynamique que Claire FLORET. Les membres du Conseil Fédéral ne disposent d'aucune information. Ils ignoraient la situation de cette crise, probablement latente, laquelle a entraîné le départ de Claire FLORET. Il est primordial de mettre en place une cellule de réflexion, car la FFC ne peut se permettre de se séparer de personnes de qualité. Claire FLORET a toujours su démontrer sa valeur depuis son entrée à la FFC. Un véritable dialogue doit être instauré face à cet événement qui souligne une certaine fragilité de la Fédération.

Nathalie THIMEL BLANCHOZ adhère aux propos de Marc FAYET. À l'instar de Marc FAYET, elle ne comprend pas ce qui a pu se passer. Elle apporte son total soutien à Claire FLORET.

Michel CALLOT entend ces différentes remarques et ne veut pas commenter publiquement des sujets de personnes de cette nature. Au travers du Conseil Fédéral, des Commissions et du Bureau Exécutif, nombreuses sont les personnes qui travaillent ensemble à la FFC. Il arrive que certaines tensions se produisent entre les uns et les autres, mais la Fédération et son Président ont à cœur de les gérer le mieux possible même si en la matière le résultat est difficilement exhaustif. Il importe d'éviter toute cristallisation.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Michel CALLOT informe de l'annulation des épreuves de VTT qui devaient se dérouler à Levens ainsi que du Championnat d'Europe Beach Race, lequel devait avoir lieu à Berk-sur-Mer.

Le Président remercie l'ensemble du Conseil Fédéral pour cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Didier MARCHAND

Stéphane GARCIA